

Adhésif: AD-316 Sommaire de contribution à LEED® Canada-NC 2009

LEED® Canada-NC 2009

Description de la contribution

Matériaux et Ressources (MR)

MR crédit 5 – Matériaux régionaux

Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du site de fabrication finale.

Démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du chantier de construction.

Si seule une fraction d'un produit ou d'un matériau est extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement, seul le pourcentage (par poids) de ce produit doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de 20% (1 point) ou 30% (2 points).

Ne contribue pas

Commentaires

L'adhésif AD-316 de Finitec Canada est un adhésif à base de caoutchouc conçu pour l'encollage de membrane ou de plancher de bois d'ingénierie ou de plancher laminé sur des sous-planchers de béton, de bois ou par-dessus des membranes thermo-acoustiques Acousti-Tech^{MC}.

L'adhésif AD-316 de Finitec Canada ne permet pas de contribuer à ce crédit puisqu'aucune des composantes entrant dans sa composition ne sont extraites, recueillies, récupérées et traitées à moins de 800 km par camion ou 2 400 km par train ou par bateau du lieu de fabrication finale. De plus, les adhésifs sont négligeables, voir même parfois exclus des calculs du crédit MR 5.

Le calcul de ce pourcentage a été effectué en considérant les exigences du crédit MR 5 et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication finale de l'adhésif AD-316 est à Chicago, Illinois (60185).

La provenance des principales composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés pour chaque projet.

Toutes les données relatives aux composantes matériaux régionaux ont été répertoriées et validées par une tierce partie – Vertima Inc.

MR crédit 6 – Matériaux rapidement renouvelables

Exigences du crédit

Utiliser des matériaux et des produits de construction renouvelables rapidement (fait de plantes qui sont typiquement récoltées au maximum tous les dix ans) pour 2,5% de la valeur totale de tous les produits et matériaux de construction utilisés dans le projet.

Ne contribue pas

Commentaires

L'adhésif AD-316 de Finitec Canada ne permet pas de contribuer à ce crédit puisqu'aucune composante entrant dans sa composition n'est considérée comme étant des matériaux rapidement renouvelables (typiquement récoltés au maximum à tous les dix ans).

Toutes les données relatives aux composantes matériaux rapidement renouvelables ont été répertoriées et validées par une tierce partie – Vertima Inc.

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle qualité

Qualité des Environnements Intérieurs (QEI)

QEI crédit 3.2 – Plan de gestion de la QAI : avant l'occupation

1 point

Exigences du crédit

Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation :

Option 2 : Analyse de l'air

Une fois la construction achevée et avant l'occupation du bâtiment, réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.

Commentaires

L'adhésif AD-316 peut contribuer indirectement à l'atteinte de ce crédit et s'avérer favorable aux projets sélectionnant l'option 2 du crédit QEI 3.2 : analyse de l'air avant l'occupation du bâtiment.

La compagnie Finitec Canada démontre un intérêt marqué pour le développement et la sélection de produits plus respectueux de l'environnement. En effet, les adhésifs de Finitec Canada sont sans danger pour l'environnement et la santé des occupants et ont une faible teneur en COV, ce qui favorise une meilleure qualité de l'air intérieur (QAI).

QEI crédit 4.1 – Matériaux à faibles émissions : Adhésifs et produits d'étanchéité

1 point

Exigences du crédit

La teneur en COV des adhésifs, des produits d'étanchéité et des apprêts pour produits d'étanchéité utilisés doit être moindre que les limites actuelles de COV du règlement no 1168 du South Coast Air Quality Management District (SCAQMD).

Commentaires

L'adhésif AD-316 est conforme aux limites de COV déterminées dans la SCAQMD no 1168.

L'adhésif AD-316 présente une teneur en COV de 50 g/L et peut donc contribuer à l'atteinte de ce crédit.

Priorité Régionale (PR)

PR crédit 2 – Priorité régionale

1 à 3 points

Exigences du crédit

Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une ou de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle.

Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED® qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.

Commentaires

Se référer à la section avantages et aspects à considérer du crédit proposé comme crédit de priorité régionale.

Pour une liste des crédits applicables se référer au site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCa) à www.cagbc.org, à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.



TOTAL

L'adhésif AD-316 peut contribuer à l'atteinte de cinq (5) points pour un projet LEED® Canada-NC 2009

Il est important de considérer que le total de points identifié reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle qualité

Numéro Fiche Vertima : FVERT-13-1020-02-FR
En vigueur depuis : octobre 2012
Dernière mise à jour : octobre 2013

Données techniques documentées et validées par :



www.vertima.ca